

# COMMUNE DE LE LYAUD

## PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 JUILLET 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le huit juillet à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune du LYAUD, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Joseph DÉAGE, Maire.

**Etaient présents :** DUBOULOZ Hubert, FILLON Murielle, MEYNET Jean-Yves, PERNIER Luce, VULLIEZ André, JACQUEMOT André, EHRY Jean-Marc, BEL Louis, NEPLAZ Véronique, HEBERT Florence, VALLET Stéphanie, CORNIER Dominique, BON Émilie, JORDAN Nermin, BUFFET Josette.

**Excusés :** CORBÉ-COUÉDEL Corinne, DEVILLE Marie-Jo, TOURNIER-DANIEL Benjamin.

*M. DUBOULOZ Hubert, a été élu secrétaire de séance.*

**Date de la convocation :** 1<sup>er</sup> juillet 2024

**Ouverture de séance :** 20h00

**Clôture de séance :** 21h20

### Approbation du Procès-Verbal de la séance du 03 juin 2024

Le Procès-Verbal de la séance du 03 juin 2024 est approuvé à l'unanimité.

### Transfert de la compétence « petite enfance » : convention de répartition du personnel

Le Conseil Municipal prend acte et valide la convention de répartition du personnel en conséquence de la restitution d'équipements de la compétence petite enfance aux communes d'Allinges et du Lyaud.

### Création de 3 postes d'Agents Sociaux – 1 poste d'Auxiliaire de puériculture – 1 poste d'Adjoint technique

Dans le cadre du transfert de la compétence petite enfance de Thonon Agglomération aux communes, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de créer 3 postes d'Agents sociaux, 1 poste d'Auxiliaire de puériculture et 1 poste d'Adjoint technique.

### Mise à jour du tableau des emplois et des effectifs

Suite à la création des postes susmentionnés, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la mise à jour du tableau des emplois et des effectifs de la commune.

### Délibérations élargissant le bénéfice du RIFSEEP à deux nouveaux cadres d'emplois : filière sociale et médico-sociale

Suite au transfert des agents de la micro-crèche, il a été décidé de conserver les primes octroyées par Thonon Agglomération. Pour cela le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'élargir le bénéfice du RIFSEEP aux cadres d'emplois des filières sociales et médico-sociales.

### Délibération fixant les modalités de mise en œuvre du Compte Epargne Temps (CET)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de mettre en œuvre le Compte Epargne Temps au bénéfice des employés de la Commune.

## **Participation à la complémentaire santé et à la prévoyance santé dans le cadre d'une procédure de labellisation pour les agents de la micro-crèche**

Dans le cadre du transfert de la compétence petite enfance, et du transfert des agents de la micro-crèche à la commune du Lyaud, il a été décidé de conserver leurs avantages acquis à Thonon Agglomération, notamment en termes de participation à la complémentaire santé et à la prévoyance santé.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve et fixe le montant mensuel de chaque participation à hauteur de 16 euros par mois.

## **Approbation de l'organigramme de la commune**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte l'organigramme de la commune proposé par Monsieur le Maire.

## **Autorisation à signer la charte forestière**

Thonon Agglomération a travaillé sur l'élaboration d'une charte forestière matérialisant la réflexion des acteurs du territoire pour respectivement résoudre et valoriser les problématiques et atouts forestiers qu'ils rencontrent.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la charte forestière

## **Création d'une maison médicale avec commerces – Avenant n° 1 – Lot n° 1 – Démolition, terrassement, VRD, gros oeuvre**

Monsieur le Maire présente un avenant au marché de l'entreprise BAYETTE concernant des travaux complémentaires sur la démolition et sur le gros oeuvre, d'un montant de 8 335,10 € TTC portant le montant global du lot n° 1 à 712.214,61 € TTC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'avenant n° 1 et autorise Monsieur le Maire à le signer.

### **Monsieur le Maire propose d'ajouter quatre sujets à l'ordre du jour :**

- Validation du rapport de la CLECT concernant les attributions de compensation au bénéfice des commune d'Allinges et de Le Lyaud dans le cadre du transfert de compétence
- Convention de gestion pour la Micro-crèche du Lyaud et pour le Centre de loisirs et le Multi-accueil d'Allinges
- Convention de partage de frais dans le cadre du transfert de la compétence petite enfance / jeunesse
- Cession de commerce du D'JOSS BAR

Les informations relatives à ces affaires étant parvenues après l'envoi des convocations, et considérant l'urgence de celles-ci, il est nécessaire de délibérer dans les meilleurs délais.

## **Rapport de la CLECT : rétrocession des services et des équipements du Multi-accueil / Centre de loisirs d'Allinges et de la Micro-crèche du Lyaud**

Le Conseil Municipal prend acte et valide le rapport de la CLECT fixant les montants des attributions de compensation au bénéfice des commune d'Allinges et de Le Lyaud dans le cadre de la restitution des crèches et du Centre de loisirs.

## **Convention de gestion pour la Micro-crèche du Lyaud et pour le Centre de loisirs et le Multi-accueil d'Allinges**

Dans le cadre de la restitution de la gestion et des équipements de la micro-crèche à la commune du Lyaud, et du Multi-accueil ainsi que du Centre de Loisirs à la commune d'Allinges, il est proposé aux 7 ex-communes des Collines du Léman de conventionner entre elles afin de maintenir un réseau intercommunal et de permettre aux habitants de bénéficier des services de ces équipements.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer lesdites conventions de gestion.

## Convention de partage de frais dans le cadre du transfert de la compétence petite enfance - jeunesse

Les Communes d'Allinges et de Le Lyaud proposent d'établir une convention de partage de frais avec Thonon Agglomération dans le cadre du transfert de compétence.

Le Conseil Municipal valide le projet de convention de partage de frais présenté par Monsieur le Maire.

## Cession de commerce du D'JOSS BAR

Monsieur le Maire informe qu'au 1<sup>er</sup> septembre, Madame BEL va vendre son fonds de commerce au profit de M. et Mme LARBAOUI.

Le bail commercial en cours stipule que toute cession au droit de bail doit être réalisée par un acte authentique. Les futurs gestionnaires ont chargé le cabinet d'avocats ARCANE JURIS de rédiger les actes de cession du fonds de commerce.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de renouveler le bail commercial au profit de M. et Mme LARBAOUI et mandate le cabinet ARCANE JURIS pour rédiger les actes.

## Questions diverses

Remerciements : Monsieur le Maire remercie l'équipe municipale et les administrés bénévoles de la commune pour la bonne tenue du bureau des élections.

Monsieur le Maire remercie également Evian Vélo pour l'organisation de l'épreuve cycliste du 29 juin qui a eu lieu au stade de Foot. Monsieur JACQUEMOT ajoute que le parcours a été apprécié par les participants. Enfin Monsieur le Maire félicite l'Association des Parents d'Elèves pour l'excellente organisation de la Kermesse.

Chemin des Jardins : Monsieur le Maire informe que la mise en place du sens unique « chemin des Jardins » va être reportée en raison de l'installation d'un échafaudage « Rue du Sanjhon ».

Travaux : Monsieur le Maire le Maire fait le point sur les travaux en cours dans la commune.

Voua Bénit : Monsieur le Maire informe que l'installation des clôtures au Voua Bénit ont favorisé la nidation des oiseaux. Des canetons et des petites poules d'eau sont nés.

Projets : Monsieur le Maire annonce les travaux qui seront prochainement réalisés :

- Changement des escaliers à proximité des toilettes publiques du Champ Dunand
- Réalisation d'un accès entre la Mairie et la Maison médicale/crèche
- Aménagement du four à pain : réalisation d'une allée en pavés, d'un abri pour le pressoir et d'une plantation d'une haie en espaliers
- Réfection de la toiture du cycle 3 du groupe scolaire

Transports en commun : Madame VALLET demande si la ligne de bus sera effective au mois de septembre.

Monsieur le Maire explique que les travaux d'assainissement doivent être réalisés en amont. Pour l'instant il n'est pas possible de garantir une mise en service pour début septembre.

Marché des producteurs : Madame BUFFET informe des remarques de la part des commerçants lors de la Kermesse. Le changement d'emplacement et le déroulement de la manifestation leur ont été défavorable. Madame BUFFET propose d'annuler le marché lors des grandes festivités et de faire plus de communication afin d'élargir la clientèle.

Monsieur le Maire s'accorde à dire avec d'autres élus que ces situations sont exceptionnelles et qu'il est nécessaire de conserver l'organisation hebdomadaire du marché notamment pour les clients réguliers. Par ailleurs des annonces sont publiées sur le site internet et sur la page Facebook de la commune, notamment à l'occasion de la venue ponctuelle de nouveaux commerçants.

Il est toutefois convenu que le changement d'emplacement, dans ce cas de figure, réduit l'attractivité du marché en raison des difficultés de stationnement, des travaux et de la fermeture de l'enseigne « Les Deux Tartes »

Foyer Rural : Madame NEPLAZ informe que les activités du Foyer Rural vont pouvoir continuer grâce au renouvellement du comité. L'Assemblée Générale a rassemblé de nombreux participants, confirmant l'intérêt des habitants pour les activités proposées.

Incivilités : Il a été constaté de nouvelles dégradations et de salissures volontaires dans les toilettes publiques au Champ Dunand et au cimetière. Une surveillance est mise en place pour les auteurs de ces dégradations.

Prochain Conseil Municipal : 02 septembre à 20h00

Le Lyaud, le 09 juillet 2024

Le Maire,  
Joseph DÉAGE.



Le secrétaire de séance,  
Hubert DUBOULOZ.